

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre**Séance du 14 novembre 2024****DELIBERATION****Approbation d'un avenant de prolongation de la concession de service n°2018-01C :****Gestion et exploitation d'un service de distribution automatique en boissons chaudes, boissons fraîches, alimentation légère sucrée et salées et accessoirement en produits non alimentaires**

Vu l'article 17-8° du décret du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve la prolongation pour un an, soit jusqu'au 3 mars 2026, de la concession de service portant gestion et exploitation d'un service de distribution automatique en boissons chaudes, boissons fraîches, alimentation légère sucrée et salées et accessoirement en produits non alimentaires et autorise la signature de l'avenant par la Présidente-directrice de l'EPML.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration